

2025 DTEC 8 Attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Seine.

## **PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS**

La Seine a façonné Paris depuis les premières installations humaines jusqu'à nos jours.

La Seine est bien plus qu'un fleuve.

Elle est l'âme vibrante de notre ville, le berceau de Paris, une source d'inspiration et d'espoir.

La Seine est un lieu de vie, de rencontres, de contemplation. Elle est un fil conducteur qui unit les rives et les quartiers.

La Seine mérite des droits, comme l'a brillamment illustré le procès fictif organisé en décembre dernier. Nous avons également des devoirs envers la Seine.

L'exposition « Dans la Seine » présentée dans la Crypte archéologique de l'île de la Cité présente des objets recueillis dans le fleuve au cours des siècles, témoignant des nombreuses interactions entre les habitants et la rivière, dans tous les domaines matériels, économiques, symboliques et spirituels sur la longue durée.

L'organisation politique de notre ville s'est elle-même façonnée autour du fleuve, le collège des Nautés parisiens, commerçants de la Seine, qui régissaient la ville, étant les ancêtres de notre Conseil de Paris.

Cette longue histoire commune place la Seine comme un élément central et fondateur de Paris, dans sa géographie et dans son identité.

Aujourd'hui, les usages, nombreux et vivants, sur la Seine, dans la Seine ou autour de la Seine rendent compte de notre dette vis-à-vis du fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Manche.

L'eau de la Seine fait ainsi partie des ressources prélevées par Eau de Paris, aux côtés de l'eau de la Marne et des eaux souterraines prélevées dans des aires de captage en Ile de France, en Bourgogne et en Normandie, pour alimenter les habitants et les usagers en eau potable.

La Seine est aussi un des lieux les plus visités de Paris avec 9 millions et demi de passagers de croisières touristiques en 2023 permettant à ces derniers d'avoir une vue privilégiée sur notre ville. C'est également grâce à la Seine et ses principaux affluents que près de 40 % du transport fluvial français en tonnages est assuré, faisant de ce bassin, le premier réseau fluvial navigable en France.

Sur son parcours parisien, comme à l'amont et à l'aval, la Seine est également un réservoir de biodiversité qui s'est renforcé au cours de ces dernières décennies, grâce aux investissements pour réduire progressivement les rejets d'eaux non traités dans le milieu naturel. Alors qu'on ne comptait que quelques espèces de poissons dans les années 1970, on en dénombre 36 aujourd'hui. La Seine joue également, au cœur de villes encore très minérales, un rôle important dans la régulation thermique, apportant

un rafraîchissement naturel qui est particulièrement précieux lors des épisodes de chaleur extrême.

Le 26 juillet 2024, la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024 a rendu un hommage spectaculaire à la Seine en la transformant en scène principale. Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, la cérémonie s'est déroulée en dehors d'un stade, s'étendant sur un parcours de 6 kilomètres le long du fleuve, de l'est à l'ouest de Paris, jusqu'à la tour Eiffel. Le défilé des athlètes s'est effectué sur près de 100 embarcations naviguant sur la Seine, offrant un cadre inédit et majestueux.

Comme l'indique l'historienne Isabelle Backouche dans son ouvrage *La Trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, « la Seine a longtemps été le cœur battant de la vie parisienne avant que la capitale ne lui tourne le dos » évoquant là la construction d'autoroutes urbaines en bord de fleuve dans les années 60 et 70 du siècle dernier malgré l'hostilité de très nombreux parisiens. Un tournant a été engagé ces vingt dernières années : la reconquête des berges de Seine conduisant à un changement de regard profond et une réappropriation progressive du fleuve par les Parisiennes et les Parisiens.

La reconquête de la Seine a aussi été celle de sa qualité de l'eau. La candidature de Paris aux JOP de 2024, puis son statut de ville organisatrice, ont permis une formidable accélération des politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau de la Seine, grâce à la coordination de l'ensemble des acteurs du cycle de l'eau et un investissement programmé de plus d'1,4 milliards d'euros dans le cadre du plan qualité de l'eau et baignade.

A l'été 2024, la Seine s'est ainsi révélée le théâtre majestueux des épreuves de triathlon, de natation marathon, et de paratriathlon. Ainsi, les JOP ont non seulement mis en lumière la Seine mais ont également contribué, par son effet d'accélérateur des politiques publiques, à des améliorations durables de sa qualité environnementale.

Dès l'été 2025, la Seine parisienne accueillera trois sites de baignades pérennes, à Bercy (12<sup>ème</sup>), au Bras Marie (Paris Centre) et au Bras de Grenelle (15<sup>ème</sup>), offrant gratuitement aux Parisiennes et aux Parisiens ainsi qu'aux visiteurs une nouvelle offre sportive, de loisirs et de rafraîchissement en plein cœur de Paris.

Toutes ces transformations incarnent une promesse, celle de rendre la Seine aux Parisiens. À l'heure où partout dans le monde les habitants des grandes villes aspirent à plus de nature, à l'accès à de grands espaces libres, à des environnements de qualité, où pollution de l'air et de l'eau appartiendraient définitivement au passé.

\*

Tous ces éléments font que nous sommes redevables vis-à-vis de la Seine.

Il est temps de nous interroger pour savoir si notre appareil législatif et réglementaire apporte suffisamment de protection à nos fleuves et nos rivières, en particulier pour la Seine qui répond à tant de besoins.

Le procès fictif de la Seine, organisé le 9 décembre 2024 au Théâtre de la Concorde, a mis en lumière l'intérêt de considérer le fleuve non plus comme un simple objet, mais comme un sujet de droit. Cette approche incite à repenser notre relation avec les écosystèmes, en passant d'une vision uniquement utilitariste à une perspective de respect et de préservation des entités naturelles pour elles-mêmes.

Une des pistes est de réfléchir à la reconnaissance de la personnalité de la Seine dans notre système juridique français comme cela a été présenté lors du procès fictif.

Les juristes, magistrats, avocats présents au théâtre de la Concorde ont confirmé qu'il n'y a pas d'obstacle dans le droit européen ni dans la Constitution française. Cette







**2025 DTEC 8 Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville à la Seine**

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du ..... par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Seine afin de réaffirmer l'attention et la reconnaissance de Paris à la Seine, élément central de son histoire et de son identité, afin de témoigner de l'attachement des Parisiens et des Parisiennes à la Seine et enfin pour exprimer les devoirs des villes à leurs rivières et fleuves ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère

La Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est attribuée à la Seine.